



LA LIBERTÉ DE CONSENTEMENT - LE DEVOIR CONJUGAL

L'Église a toujours enseigné que, pour qu'un mariage, qu'il soit « Sacrementel » ou « naturel » dure, il faut qu'il trouve appui sur 4 piliers : la liberté du consentement, la fidélité de l'engagement, l'indissolubilité du lien, la fécondité de l'amour. Je ne dirais pas que le plus grand des quatre est la liberté de consentement. Mais, la liberté de consentement a cette importance c'est qu'elle est la clé d'ouverture de tous les autres piliers. La liberté est une condition essentielle pour pouvoir se marier. Les futurs époux doivent entrer dans le mariage sans aucune contrainte extérieure, sans peur et en pleine conscience de la portée de leur engagement. Cette liberté de consentement se vit dans la liturgie du mariage catholique lors de l'échange des consentements. C'est cet « acte par lequel les conjoints se donnent mutuellement l'un à l'autre » : « Je te prends pour épouse » - « Je te prends pour époux ». Ce consentement qui lie les époux l'un à l'autre trouve son accomplissement dans le fait qu'ils « deviennent une seule chair ». En devenant une seule chair, la liberté individuelle n'est pas altérée. Comme tout don, le don de soi se fait en toute liberté. L'Église n'a jamais présenté le devoir conjugal comme une obligation. Il a toujours été pour les chrétiens et le reste, un don total, réciproque, signe de communion spirituelle où les époux se donnent corps et âme. Le devoir conjugal ne se vit mieux que quand il est un don de soi vécu en toute liberté. « La personne est un bien tel que seul l'amour peut dicter l'attitude appropriée et valable à son égard. » (Jean-Paul II, Théologie du corps ; catéchèse).

Abbé Janvier WAMBA

NOTEZ BIEN

Carême 2026 : Des livrets d'accompagnement spirituel pour le temps du Carême seront en vente aux sorties de Messes à partir du 15 février au prix de 5 € pour les enfants et 1 € pour les adultes.

Vous pouvez déposer votre buis bénit dans les cartons prévus à cet effet dans les églises et à la Maison paroissiale afin qu'il soit brûlé.

SOIREE DE FORMATION POUR COUPLES EN VUE DE LA JOURNÉE DES FIANCÉS

Pour entourer les 600 couples de fiancés qui participeront à la journée des fiancés, la préparation au mariage cherche 120 couples parrains. Votre rôle ? Profiter de la journée (témoignages, table ronde...) en accompagnant une petite équipe de fiancés ou comme serviteur, seul ou en couple, pour aider à la logistique.

Quand ? Journée de préparation au choix en soirée le 17 février ou le 9 mars de 20h30 à 22h30

Où ? Soirées de préparation à Nanterre (maison diocésaine) ou à Châtillon (Notre-Dame du Calvaire)

Inscriptions et renseignements : <https://jdf2026-immac.venio.fr> / jdf@diocese92.fr

SPECTACLE SUR SAINT MAXIMILIEN KOLBE

Directeur artistique : Bruno Durand. Spectacle ouvert à tous préparé par les jeunes du camp spectacle organisé par la paroisse Saint-Jean-Baptiste, suivi d'un goûter (participation libre).

En présence de Mgr Rougé.

Quand ? Dimanche 8 mars 2026 à 16h

Où ? Espace Saint Pierre - 121 avenue Achille Petretti, 92220 Neuilly-sur-Seine

ZOOM SUR

LE JEÛNE : POURQUOI ?

Jeûner. Le mot fait un peu peur. Jeûner de quoi ? De pain et de toutes nourritures terrestres qui viennent remplir nos fragilités (par exemple, nos écrans dont nous nous gavons). Jeûner pourquoi ? Pour libérer de l'espace en soi et dans notre quotidien en vue de le remplir de Dieu. L'Église nous invite à jeûner le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, et de cultiver une certaine sobriété les vendredis de Carême. On peut jeûner thérapeutiquement, une recherche sur internet vous convaincra que jeûner est excellent pour mincir, soigner l'asthme...

Et nous, croyants, de quoi sera fait notre jeûne pour ce Carême ? Cherchons un jeûne authentique, celui qui viendra véritablement nous convertir. Le jeûne n'est pas un objectif en soi, c'est une voie qui nous est donnée par le Christ lui-même jeûnant et priant au désert en préparation de sa Passion. Le jeûne est cette voie par laquelle nous nous préparons au combat spirituel, c'est un lieu pour puiser des forces intérieures. Saint Augustin nous dit : « Le Carême est un petit oiseau dont la prière est le centre, l'offrande une aile et le jeûne l'autre pour nous aider à monter vers le Ciel ! » Le jeûne ouvre à l'offrande et à la prière : si je jeûne d'un repas, ce temps sera prière et l'argent non dépensé offrande. Le jeûne est ce manque (on peut se priver d'un repas, nos excès de tous les jours sont variés, à nous de choisir !) qui nous donne d'entrer dans l'offrande. Seigneur, je t'offre ce jeûne, je te l'offre pour m'unir à Toi dans ta Passion, je te l'offre pour telle intention ou telle personne, je te l'offre par amour car je t'aime et je me reçois infiniment aimé(e) de Toi.

Inscription via le QR code
ou sur le lien dans le bulletin



Les prêtres prient les Laudes à Saint-Urbain à 8 heures du mardi au vendredi, à 8h45 le samedi. Vous êtes tous invités à participer à cet office.

Fraternités de Carême : Comme chaque année, nous vous proposons de cheminer vers Pâques en rejoignant une fraternité de Carême ou pourquoi pas, en en créant une. Elles se réuniront du 9 mars au 18 avril. Vous trouverez des bulletins d'inscription à l'entrée des églises. Contact : fratcareme@stusmv.fr

Les Petits Ostenois : adoration et confession pour les enfants de 4 à 12 ans **mercredi 18 février** à 17h30 à Saint-Urbain stusmv.fr/enfants/petits-ostensoirs/

MESSE DES CENDRES mercredi 18 février

Saint-Urbain : 9 heures, 17h30 (pour les enfants) et 20 heures
Saint-André-Sainte-Hélène : 12h15

Sainte-Marie des Vallées : 19 heures

Prochaines pauses Randonnée biblique à la Maison paroissiale : jeudi 19 février café à 8 heures suivi de la Messe, mardi 10 mars apéro/tisane de 20h30 à 21h30, jeudi 19 mars goûter de 16 heures à 17 heures.

Messes matinales : les vendredis 20 février, 13, 20 et 27 mars à 7h30 à Saint-Urbain.

SEMAINE DE JEÛNE du 8 au 14 mars à Saint-Urbain

Dimanche 8 mars 19h-19h30 puis du lundi 9 au vendredi 13 mars 20h-21h et samedi 14 mars à 19 heures puis dîner. Bulletins d'inscription disponibles à l'entrée des églises à remettre au secrétariat.

Inscription sur <https://www.helloasso.com/associations/paroisse-saint-urbain-sainte-marie-des-vallées-association-diocesaine-de-nanterre/paiements/semaine-de-jeûne-2026> ou via le QR Code dans le zoom.

Jeudi 12 mars à 20h30 à la Médiathèque : projection du film *Les baroudeurs du Christ*.

Inscription via le QR Code



CHEMIN DE CROIX le vendredi du 13 mars au 3 avril

Saint-Urbain : 8h15 (15h et 17h le 3 avril)

Saint-André-Sainte-Hélène : 16h30 (15h le 3 avril)

Sainte-Marie des Vallées : 15 heures

Marche de Saint-Joseph le 21 mars. Contact : marche-st-joseph@stusmv.fr

Pèlerinage des mères à Cotignac du 7 au 10 mai. Inscription avant le 17 février. Contact : pele@stusmv.fr

Le carnet de la semaine :

BAPTÈMES : Médéric VAIRON, Léo STEPANOV, Léonard SAOUHA CORTICCHIATO

OBÈQUES : Serge BECKERS, Marie-Claude de BAZELAIRE

Le carnet de la semaine :

BAPTÈMES :

OBÈQUES :

	Saint-Urbain	Sainte-Marie des Vallées	St André - Ste Hélène
Messes dominicales			
Samedi			
Dimanche	9h30 ¹ -11h 18h	10h30	18h
Messes en semaine			
Lundi	9h ³ et 19h		
Mardi	9h ²⁻³ et 19h		
Mercredi	9h ³ et 19h		19h ³
Jeudi	9h ³ et 19h	9h	
Vendredi	9h ³ et 19h		
Samedi	10h		
Confessions			
Mardi			18h-19h ³
Mercredi		18h - 18h45 ³	
Jeudi	17h30-18h45		
Samedi	10h30-12h		
Adoration Hors obsèques			
Lundi	9h30-19h		
Mardi	9h30-19h		
Mercredi	9h30-19h		
Jeudi	9h30-19h	19h30-minuit	
Vendredi	14h-19h		
Samedi	10h30-12h		
Accueil			
Mercredi	10h-12h	du lundi au samedi	
Samedi	10h-12h	de 9h à 12h ³	
Secrétariat			
	du lundi au vendredi 9h - 12h		

¹ selon le Missel de 1962 / ² suivi du chapelet / ³ hors vacances scolaires
 Vous pouvez contacter le secrétariat pour rencontrer un prêtre.

Pour les baptêmes, contacter l'accueil trois mois à l'avance.
 Pour les baptêmes des enfants à partir de 4 ans, neuf mois à l'avance.
 Pour les mariages, un an à l'avance.

Saint-Urbain
 Place de la Liberté
 92250 La Garenne-Colombes
 tél : 01.42.42.87.71

site : stusmv.fr
 mail : paroisse@stusmv.fr

Sainte-Marie des Vallées
 13 rue Pierre Virol
 92700 Colombes
 tél : 01.42.42.24.96

 facebook.com/stusmv
 St Urbain - SMV
 youtube.stusmv.fr